

RÉSOLUTION

Conseil de _____

Proposée par _____ n° _____

Appuyée par _____ date _____

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral est le seul actionnaire de la Société canadienne des postes.

ET ATTENDU QUE le gouvernement fédéral maintient le moratoire contre la fermeture des bureaux de poste en milieu rural.

ET ATTENDU QUE la Société canadienne des postes a introduit un plan d'action en cinq points qui ne peut que mener à la privatisation des bureaux de poste ruraux et à l'érosion des services postaux aux communautés rurales.

ET ATTENDU QUE tous les Canadiens et Canadiennes vivant en milieu rural ont droit aux services universels d'un bureau de poste exploité par la Société canadienne des postes dans les milieux ruraux.

IL EST DONC RÉSOLU QUE

le conseil de _____
demande que le gouvernement fédéral continue de maintenir le moratoire contre la fermeture des bureaux de poste ruraux et rejette toutes propositions avancées par la Société canadienne des postes visant à la privatisation des bureaux de postes ruraux.